CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E57154** **VALABLE JUSQU'AU** **29/11/2027**

ÉDITÉ LE 06/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 08/04/1993

Raison sociale : AB MACONNERIE

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 01/01/2015

Capital : 8 000

RUE DU NANT CRUET
Z.I
73400 UGINE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ALBERTVILLE

Siret : 390 911 279 00037

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 81 02380

Assurance Responsabilité Travaux :
SMA SA F62699F1254000 / 002 101821

Assurance Responsabilité Civile :
SMA SA F62699F1254000 / 002 101821

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2026

Téléphone : 04 79 89 43 78 **Fax :** 04 79 89 43 79

Portable : 06 10 67 65 39

Responsabilité légale :
BONGIOVANNI CALOGERO GÉRANT / BONGIOVANNI MICHEL CO-GÉRANT

Site Internet :

E-mail : contact@ab-maconnerie73.fr

Effectif moyen : 22 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 3 712 162 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2112	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité confirmée)	22	30/11/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

06/10/2026 10:59

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.